

Charte de la fondation Pays des Merveilles

Nous créons et obtenons de l'espace d'habitation pour des projets sociaux, culturels, écologiques, encourageant la formation et la santé ou encore pour soutenir d'autres projets ou d'autres institutions reconnues d'utilité publique.

- Un projet choisi est examiné dans son des critères déjà mentionnés, sa solidité à long terme fait l'objet d'une attention particulière.
- Nous veillons à la bonne substance des bâtiments et au respect de l'environnement.
- Nous appliquons une politique de partenariat dans les projets, nous communiquons de manière ouverte.
- Nous sommes disposés à soutenir ces projets dans des situations difficiles, dans le cadre de nos possibilités.
- Nous investissons les moyens financiers à notre disposition avec diligence et transparence.
- Nous veillons à ce que les loyers restent supportables à long terme, nous tenons compte des conditions locales d'habitation. En cas de doute, nous renonçons à la reprise d'un bâtiment.
- Nous abandonnons l'idée de reprendre un bâtiment uniquement lorsque le projet n'est pas viable (ou s'il ne peut être réalisé au prix coûtant).
- Nous veillons à l'évolution continue du Conseil de fondation et de la gérance ainsi qu'à l'application de principes de bases clairs.
- Nous sommes ouverts à la collaboration avec d'autres fondations et organisations.
- Nous ne déléguons pas l'Etat de ses obligations, mais nous le complétons dans ses activités de solidarité.
- Nous soutenons les notions d'altruisme, d'idéalisme, de diligence, de respect, de solidarité.

